

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

PRESENTS : BERTHAUD Dominique - BERTHIER Olivier - CHOMEL Cédric - CRAVOTTA Marianne - DESCORMES Alain - FARE Patrick - GAUTHIER Benoit - LINOCIER Jean-Pierre - MEUNIER Raphaël - REBY Marie-Pierre - SEUX Philippe - TERRAY-CLEUX Roseline

ABSENTS EXCUSES : LEMOINE Catherine pouvoir à CRAVOTTA Marianne  
BOUCHERAND Christophe  
BACONNAIS Danièle

\* \* \* \* \*

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai est approuvé à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

## **D2016 05 30 – VIVARHONE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVARHONE : PRISE DE LA COMPETENCE « PETITE ENFANCE »**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Vivarhône et ses 11 communes ont affirmé leur souhait d'œuvrer en faveur du développement de l'accueil des jeunes enfants sur leur territoire. Il s'agit ainsi de répondre aux attentes et besoins des familles confirmées dans le cadre du diagnostic réalisé en 2015 par l'ACEPP.

En effet, avec une part de 21,5 % de la population, l'enfance et la jeunesse sont des catégories de population très représentées sur le territoire. Cette représentativité peut être expliquée par le poids des familles, présentes en nombre sur Vivarhône. En effet, 37,9 % des ménages de Vivarhône sont des familles avec enfants et 5,7 % des ménages sont des familles monoparentales.

Ce diagnostic permet de confirmer l'intérêt et la nécessité de mettre en œuvre une politique global d'accueil des jeunes enfants sur le territoire de Vivarhône.

Deux projets sont d'ores et déjà clairement identifiés :

- la création d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants de 15 places sur la commune de Serrières
- des travaux d'extension de la structure « l'Îlot câlin » sur la commune de Peaugres

Toutefois afin d'aller plus loin dans la démarche, une modification des statuts de la communauté de communes, sous la compétence « Petite Enfance », est nécessaire.

Monsieur le Maire présente les termes exacts des statuts officiels soumis à validation :

Sous la compétence **Petite Enfance** la rédaction suivante est ainsi proposée : *« L'acquisition, la construction, l'entretien, l'aménagement et le fonctionnement des bâtiments, leurs annexes et terrains attenants (cours, jardins d'éveil...) ayant vocation à l'accueil de la petite enfance avant la scolarisation (EAJE, multi accueil et RAM) sur le périmètre de la communauté de communes. Ces équipements sont mis à disposition des établissements publics ou privés en charge du développement de l'offre de service aux familles et de l'accueil des jeunes enfants »*

Les statuts ainsi modifiés sont joints en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'entériner la modification des statuts de Vivarhône telle que présentée.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, par : - 8 voix pour - 3 voix contre - 2 abstentions

- **APPROUVE et VALIDE** la prise de compétence « Petite Enfance » par la Communauté de Communes conformément à la rédaction précisée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération correspondant à cette décision.